



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-007-2026-04

PUBLIÉ LE 2 AVRIL 2026

Sommaire

Rectorat de la région académique d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris / Secrétariat général

IDF-2026-04-01-00009 - Arrêté n° 2026-200-EPA portant délégation de signature pour l'établissement public Chancellerie des universités de Paris (2 pages)

Page 3

Rectorat de la région académique
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2026-04-01-00009

Arrêté n° 2026-200-EPA portant délégation de
signature pour l'établissement public
Chancellerie des universités de Paris



**RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté n° 2026-200-EPA portant délégation de signature pour l'établissement
public Chancellerie des universités de Paris**

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE ÎLE-DE-FRANCE
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE PARIS
CHANCELIERE DES UNIVERSITES DE PARIS**

Vu le code de l'Éducation, notamment l'article L. 222-2, les articles R. 222-16 et suivants, les articles R. 222-24-2 et suivants, les articles D. 762-1 et suivants ;

Vu le décret du Président de la République du 12 mars 2025 portant nomination de Mme Julie BENETTI en qualité de rectrice de la région académique Ile-de-France, rectrice de l'académie de Paris ;

Vu l'arrêté du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en date du 03 février 2026, portant nomination d'Alexandre BOSCH dans l'emploi de secrétaire général, chef du service régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la région académique Île-de-France, secrétaire général de la chancellerie des universités de Paris, pour une période de quatre ans, du 17 mars 2026 au 16 mars 2030 ;

Vu l'arrêté du ministère de l'Education nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, en date du 23 mars 2026, portant nomination de Corinne SCHITTENHELM dans l'emploi d'adjointe au secrétaire général, chef du service régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la région académique Île-de-France, adjointe au secrétaire général de l'établissement public Chancellerie des universités de Paris, pour une période de quatre ans, du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2030 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Julie BENETTI, à effet de signer les actes relatifs à la chancellerie des Universités de Paris, établissement public national à caractère administratif, délégation de signature est donnée à M. Alexandre BOSCH, secrétaire général de la chancellerie des universités de Paris, pour tous les actes relatifs à cet établissement public administratif, à l'exception des conventions de portée générale engageant l'établissement.

Article 2 — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre BOSCH, délégation de signature est donnée à :

- Mme Corinne SCHITTENHELM, Secrétaire générale adjointe, en charge de la chancellerie, dans la limite de ses attributions et pour ce qui concerne les questions relatives à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Article 3 — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre BOSCH et de Mme Corinne SCHITTENHELM, délégation de signature est donnée à :

- Mme Bénédicte BONFANTI, cheffe de la division de l'administration de la chancellerie (DAC), dans la limite de ses attributions et pour ce qui concerne les questions relatives à l'article 1^{er} du présent arrêté (à compter du 1^{er} juin 2026).
- M. Stéphane JEUDY, chef de la division des personnels de l'enseignement supérieur (DPSUP), dans la limite de ses attributions et pour ce qui concerne les questions relatives à l'article 1^{er} du présent arrêté.
- M. Christian ANTHEAUME, chef de la division de l'intendance et de la logistique (DIL), dans la limite de ses attributions et pour ce qui concerne les questions relatives à l'article 1^{er} du présent arrêté.
- M. Eric HUDRY, chef de la division de la sécurité générale (DSG), dans la limite de ses attributions et pour ce qui concerne les questions relatives à l'article 1^{er} du présent arrêté.
- M. Khosrov SHEKOHIVAND, directeur du service interuniversitaire du réseau informatique de la Sorbonne, dans la limite de ses attributions, pour les devis n'excédant pas 5 000 euros HT.

Article 4 — L'arrêté n°2025-201-EPA du 26 mars 2025 portant délégation de signature pour l'établissement public Chancellerie des universités de Paris est abrogé.

Article 5 — Le secrétaire général de l'établissement public Chancellerie des universités de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 1^{er} avril 2026

La Rectrice de la région académique Ile-de-France,
Rectrice de l'académie de Paris,
Chancelière des universités de Paris,

Signé

Julie BENETTI